# **Consentement à participer au processus de résolution disciplinaire**

## À propos de ce formulaire

Le processus de résolution disciplinaire permet au comité de discipline de rendre une décision sans audience dans certains cas. Ce processus est décrit à la règle 8.15 des [*Règles de procédure du comité de discipline et du comité d’aptitude professionnelle*](https://www.hearings-ece.ca/wp-content/uploads/resources/Regles.pdf). Vous trouverez aussi d’autres informations à ce sujet sur le site Web du Bureau des audiences [ici](https://www.hearings-ece.ca/wp-content/uploads/resources/processus_RD.pdf).

Ce formulaire doit être rempli pour avoir recours au processus de résolution disciplinaire dans le but de finaliser une affaire. Le processus de résolution disciplinaire comporte à la fois des avantages et des risques. L’EPEI doit donc en prendre conscience et les comprendre.

|  |
| --- |
| **Sous toutes réserves :** Ce document est confidentiel **jusqu’à ce que** le poursuivant[[1]](#footnote-2) et l’EPEI confirment qu’ils auront recours au processus de résolution disciplinaire pour finaliser l’affaire.  S’ils n’ont pas recours au processus de résolution disciplinaire pour finaliser l’affaire, ce document restera confidentiel et pourra être utilisé uniquement pendant la gestion de dossier. Il ne pourra pas être utilisé pendant une audience ou de toute autre manière, sauf avec l’accord de l’EPEI et du poursuivant. |

## Quand et comment utiliser ce formulaire

Ce formulaire confirme que l’affaire est admissible au processus de résolution disciplinaire et que l’EPEI comprend et accepte que le comité de discipline appliquera ce processus pour rendre sa décision sur l’affaire.

Le poursuivant [transmettra ce document et la Proposition de règlement à l’EPEI, puis en déposera une copie auprès du Bureau des audiences](https://www.hearings-ece.ca/wp-content/uploads/resources/envoi_de_documents.pdf) au moins 15 jours ouvrables avant la rencontre en prévision de la finalisation.

Ces exigences sont décrites à la règle 3.09(4) et à la règle 3.09(5) des [*Règles de procédure du comité de discipline et du comité d’aptitude professionnelle*](https://www.hearings-ece.ca/wp-content/uploads/resources/Regles.pdf).

# Consentement à participer au processus de résolution disciplinaire

Le présent formulaire porte sur les accusations de faute professionnelle que le comité des plaintes a renvoyées au comité de discipline concernant NOM DE L’EPEI (NO D’INSCRIPTION) (l’« EPEI ») le [DATE]. Pour entamer le processus de résolution disciplinaire, l’EPEI et le poursuivant doivent parapher chaque énoncé et signer au bas du formulaire :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Initiales de l'EPEI |
| J’ai participé à la gestion de dossier. |  |
| J’ai trouvé un accord avec le poursuivant sur tous les éléments de l’affaire. |  |
| Je comprends que le processus de résolution disciplinaire n’est pas une audience. C’est une réunion publique tenue par un sous-comité du comité de discipline. |  |
| Je comprends que, à moins que le comité de discipline retire toutes les accusations, la décision écrite du sous-comité sera publiée sur le site Web du Bureau des audiences et sur le site de CanLII. |  |
| Je comprends que, à moins que le comité de discipline retire toutes les accusations, un résumé de la décision du sous-comité sera publié dans *Connexions*. |  |
| Je comprends que les renseignements sur la résolution de l’affaire seront ajoutés à mon profil sur le tableau public de l’Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. |  |
| Je comprends que, dans la majorité des cas, le sous-comité rendra une décision sans audience à la fin du processus de résolution disciplinaire. Si ce n’est pas le cas, un autre sous-comité du comité de discipline tiendra une audience afin de rendre une décision définitive. |  |
| Je comprends que je renonce à (abandonne) mon droit à une audience devant le comité de discipline. |  |
| Je comprends que je renonce (abandonne) à mon droit de faire appel de la décision du comité de discipline devant un tribunal.\*[[2]](#footnote-3) |  |

Si l’EPEI admet certaines ou l’ensemble des accusations de faute professionnelle, l’EPEI doit aussi parapher les énoncés suivants :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Initiales de l'EPEI |
| Je comprends les accusations portées contre moi et ce qu’elles signifient. |  |
| Je comprends qu’en admettant les accusations, je renonce à mon droit d’exiger que l’Ordre en prouve le bien-fondé (qu’elles sont vraies). |  |
| Je plaide coupable à ces accusations. |  |
| Ma décision de plaider coupable est volontaire (mon propre choix). |  |
| Je comprends que mon aveu de culpabilité et les informations dans la proposition de règlement aideront le sous-comité à déterminer que je suis coupable de faute professionnelle. |  |
| Je comprends qu’en admettant les accusations, le sous-comité me reconnaîtra possiblement coupable de faute professionnelle. |  |
| Je comprends que, si le sous-comité détermine que j’ai commis une faute professionnelle, le sous-comité peut ordonner des conséquences (une sanction) qui pourraient comprendre, entre autres, une révocation ou une suspension de mon certificat d’inscription ou l’imposition de conditions et restrictions à celui-ci. |  |
| Je sais que j’ai le droit d’obtenir mon propre avis juridique. |  |

En vertu de [l’article 33.1 de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*](https://www.ontario.ca/lois/loi/07e07) et de la règle 3 des [*Règles de procédure du comité de discipline et du comité d’aptitude professionnelle*](https://www.hearings-ece.ca/wp-content/uploads/resources/Regles.pdf), je consens volontairement à participer au processus de résolution disciplinaire en signant ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’EPEI : | Date : |
| Signature de l’EPEI : |

Je confirme que cette affaire est admissible au processus de résolution disciplinaire. Elle ne comporte aucune accusation qui la rend inadmissible aux termes de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, et la sanction proposée ne comporte pas d’exigence de paiement d’une amende ou de frais.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du/de la représentant(e) de l'Ordre : | Date : |
| Signature du/de la représentant(e) de l'Ordre : |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| J’ai passé en revue ce formulaire, y compris toutes les réponses ci-dessus, en présence de NOM DE L’EPEI au cours d’une rencontre en prévision de la finalisation le DATE.   |  |  | | --- | --- | | Name du/de l’intermédiaire de la gestion de dossier : | Date : | | Signature du/de l’intermédiaire de la gestion de dossier : | |

1. *Le genre masculin est ici utilisé comme générique neutre, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.* [↑](#footnote-ref-2)
2. \* Si le sous-comité ne rend pas de décision définitive pendant le processus de résolution disciplinaire et qu’une audience est requise, l’EPEI et l’Ordre auront le droit de faire appel de la décision rendue **pendant l’audience** devant un tribunal. [↑](#footnote-ref-3)